CONFÉRENCE DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

FICHE N°7

Adapter l'offre d'ingénierie territoriale aux besoins des territoires

Contexte

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a réaffirmé le Département comme collectivité référente pour promouvoir la **solidarité** et la **cohésion territoriale**.

En terme de cohésion territoriale, le Département s'est fixé comme priorité la mise en place d'une nouvelle logique d'accompagnement des territoires dans son projet de mandature *Anjou 2021, Réinventons l'avenir*.

Pour ce faire, une offre d'ingénierie territoriale s'est développée sur tous les champs de compétences et d'actions de la collectivité départementale, à partir des missions déjà réalisées dans les domaines de l'eau, de l'environnement, des routes, de l'habitat…

Cette offre d'ingénierie territoriale mobilise des compétences et expertises au service des projets des territoires de l'Anjou avec deux outils :

- un **guide de l'ingénierie territoriale** précisant les missions que les services du Département peuvent réaliser pour un territoire,
- un **réseau d'acteurs de l'ingénierie** « Anjou Ingénierie Territoriale » qui mobilise les compétences et expertises de 13 partenaires : Alter Public, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), la Chambre de commerce 49, la Chambre d'agriculture 49, Anjou Tourisme, le SIEML, Anjou Numérique, l'Association des maires 49, le CNFPT, la Direction départementale des Territoires, l'Agglomération Saumur Val de Loire, la Communauté urbaine Angers Loire Métropole et la Région des Pays de la Loire.

Cette offre d'ingénierie couvre **9 domaines d'intervention** et **35 thématiques**, avec la classification suivante :

- Domaines relevant d'une compétence pleine et entière du Département :
  - solidarité - action sociale
  - infrastructure voirie
  - archives
  - patrimoine
  - environnement - espaces naturels sensibles

- Domaines relevant d'une compétence partagée et d'un savoir-faire du Département ou de l'un des 13 partenaires :
  - eau et rivières
  - aménagement, urbanisme, habitat et foncier
  - tourisme
  - agriculture
  - économie et commerce
  - tourisme
  - développement durable
  - culture
  - numérique
  - construction publique - bâtiments
  - restauration collective
  - organisation - ressources humaines

L'objectif est d'adapter cette offre aux besoins des collectivités et à leurs montées en compétence, selon le principe de la subsidiarité.

État des lieux

Au 7 juin 2017, l'activité d'ingénierie territoriale est significative avec 162 missions en file active et 52 missions réalisées.

Les thématiques des 162 missions en file active sont les suivantes :

- solidarité : 35 missions (30 pour les personnes âgées et 5 au titre de l'enfance – jeunesse)
- aménagement urbain /revitalisation de centres-bourgs : 41 missions
- habitat – foncier : 27 missions
- voirie - ouvrage d'art : 13 missions (+ 44 missions voirie traitées par les ATD)
- liaisons douces, itinérances tourisme : 12 missions
- bâtiments - patrimoine : 18 missions
- assainissement : 7 missions (+ missions traitées en direct par le SATEA)
- autres thèmes (dont les projets de territoire) : 9 missions

D'un point de vue géographique, les 162 missions actives se répartissent de la façon suivante :

- Angers et grande couronne : 48 missions
- Mauges et Choletais : 31 missions
- Saumurois et Baugeois : 36 missions
- Segréen : 47 missions

Propositions pour demain

Après deux années d'activité et dans le contexte de réorganisation territoriale effectif depuis le 1er janvier 2017, **l'offre d'ingénierie du Département doit s'adapter au cas par cas à la montée en compétence des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dans un principe de subsidiarité.**

Il est proposé d'établir une **charte/convention** de mise en œuvre de l'ingénierie départementale dans le territoire de chaque EPCI, avec des clauses spécifiques précisant les modalités et champs d'intervention sur une durée de 3 ans.

La mise en œuvre du projet

La territorialisation de l'offre d'ingénierie départementale comprendrait les étapes suivantes, pour chaque EPCI:

- Rencontre de l'EPCI avec les principales communes adhérentes, pour évaluer leurs besoins en ingénierie à partir d'un questionnaire préparatoire adressé aux collectivités du territoire,
- Rédaction en commun d'un projet de charte/convention pour la mise en œuvre de l'ingénierie dans le territoire, sur la base d'un modèle type proposé par le Département,
- Adoption et signature de la charte/convention par l'EPCI et le Département.

L'adaptation de l'offre d'ingénierie départementale dans les territoires s'inscrit en toute logique dans la politique du Département en faveur d'un développement équilibré du territoire départemental.

Les coûts seront pris en charge par le Département avec une valorisation du temps passé des agents départementaux et une possible rémunération des prestataires du réseau Anjou Ingénierie Territoriale.